

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Avis favorable du Conseil de Surveillance de Serma Group sur le projet d'offre publique d'acquisition simplifiée, suivie d'un retrait obligatoire, visant les actions de Serma Group

Pessac, le 9 janvier 2023,

Serma Group (la « **Société** »), a déposé aujourd'hui auprès de l'AMF son projet de note en réponse au projet d'offre publique d'acquisition simplifiée (l'« **Offre Publique d'Acquisition** ») qui sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** », et ensemble avec l'Offre Publique d'Acquisition, l'« **Offre** ») visant les actions de la Société et initiée par la société Financière Faraday (l'« **Initiateur** »). Il est rappelé que le prix de l'Offre est de 430 euros par action.

La Société annonce que son Conseil de Surveillance, qui s'est réuni le vendredi 6 janvier 2023, a émis un avis favorable sur le projet d'Offre.

Après avoir pris connaissance des conclusions de Paper Audit & Conseil, l'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre (en ce compris du Retrait Obligatoire) (l'« Expert Indépendant »), les membres du Conseil de Surveillance considèrent à l'unanimité que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et recommandent aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre. Il est par ailleurs rappelé qu'à défaut d'avoir pu constituer un comité *ad hoc*, conformément aux termes de l'article 261-1-1 du règlement général de l'AMF, la désignation de l'Expert Indépendant a été soumise à l'approbation de l'AMF.

L'Expert Indépendant a effectivement confirmé que le prix de l'Offre proposé par l'Initiateur est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Société, y compris dans le cadre d'un Retrait Obligatoire. De plus, les membres du Conseil de Surveillance rappellent que l'Offre représente une opportunité de liquidité immédiate pour l'ensemble des actionnaires de la Société qui apporteront leurs titres à l'Offre sur l'intégralité de leur participation.

Monsieur René Corbefin, président du Conseil de Surveillance, ajoute « Nous nous réjouissons de la poursuite de cette opération qui réaffirme l'engagement de Financière Faraday envers Serma Group et sa volonté d'accompagner le Groupe dans son développement stratégique »

Le projet de note en réponse est disponible sur le site internet de la Société (www.serma.com/serma-group/finance) et de l'AMF (www.amf-france.org). Le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF. Préalablement à l'ouverture de l'Offre Publique d'Acquisition, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités de l'Offre et de son calendrier.

\* \* \*

## À PROPOS DE SERMA GROUP

SERMA Group est une ETI (150 M€, 1.300 personnes), expert français historique et indépendant dans l'électronique, l'énergie, la cyber sécurité et les télécoms.

Le Groupe s'est développé durant ces dernières années en effectuant de nombreux investissements, tant en moyens qu'en croissances externes, dans le domaine du design, du test, de l'expertise, de la compréhension des technologies.

Les différentes entités du groupe interviennent en accompagnant leurs clients sur tout le cycle de vie, dans la maitrise de leurs produits, leur fiabilité, sécurité et performance.

Le Groupe s'appuie sur ses laboratoires d'expertise électronique, son laboratoire matériaux, ses différentes plateformes de test (composants, cartes, équipements, électroniques de puissance, moteurs électriques, batteries, sécurité), ses bureaux d'études, ses experts, et intervient comme interlocuteur unique sur les enjeux et problèmes électroniques de ses clients.